



**Séance du 15/04/2024**

Délibération n° 2024/3/34/DM

En exercice : 19

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstentions : 0

## **SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR 2024**

**Date de la convocation : 02/04/2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain CARALP, Maire

**Conseillers Municipaux Présents :** Alain CARALP, Thierry CALMEL, Maryse LACOMBE, Thierry PUJOL, Odile CORBIERE, Jean-François BOUSQUET, Jean-Claude GARCIA, Bernadette GOUZILLE, Michel FAUGERES, Antoine RUIZ, Laurence CHEROT, Emmanuelle GIOVANNONI, Fabienne BARBE, Aurélie GRAND, Erhan POLAT, Pascal RIGATTIERI,

**Conseillers Municipaux Absents représentés :** M. François BESSIÈRE a donné procuration à Mme Odile CORBIÈRE, Mme Marion MONTESINOS a donné procuration à Mr Erhan POLAT, M. Franck GIRBEAU a donné procuration à M. Pascal RIGATTIERI

**Secrétaire de Séance :** Odile CORBIÈRE

### **LE MAIRE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2541-12,  
Vu les rapports d'activités transmis par les associations,  
Vu les demandes d'aides financières adressées par les associations pour 2024,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Où l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

**APPROUVE, à l'unanimité,** les subventions pour l'année 2024 selon le tableau suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com

ASSOCIATIONS	2024
AMICALE COLOMBIERS-TOKOLI	500.00 €
APEMA	150.00 €
LES AMIS DE L'ECOLE ST ETIENNE (Asso Paroissiale)	150.00 €
ATELIER DES AMIES	310.00 €
COLOMB'ARTS	700.00 €
COLOMBIERS EN SCENE	150.00 €
CULTURE ART ET PATRIMOINE	1 000.00 €
STUDIO C	1 600.00 €
ECOLE DE RUGBY (Côteaux d'Ensérune)	2 000.00 €
US NISSAN-COLOMBIERS RUGBY	5 000.00 €
ENERGIE ET SANTE	310.00 €
FANNY COLOMBIERAINE	600.00 €
FNACA	310.00 €
JKD Protection	500.00 €
LES BONS PAS DU MALPAS	150.00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
LA RITOURNELLE	500.00 €
L'ECHIQUIER LA DOMITIENNE	600.00 €
LES GAULOIS D ENSERUNE	310.00 €
LOU PESCADOU	550.00 €
PASSION & DANSE	750.00 €
TAI CHI DES COLOMBES	150.00 €
TENNIS CLUB COLOMBIERS	2 000.00 €
ENSERUNE FC	7 000.00 €
VELO CLUB DE L'OPPIDUM	230.00 €
RANDO COLOMBIERS 34	150.00 €
LES PEC	500.00 €
MUSIC'COL	1 000.00 €
LES ACCIDENTES DE LA VIE – FNATH	150.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	12 000.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 880.00 €</b>

**PRECISE** que ces sommes seront inscrites au Budget Principal 2024 à l'article 65748 et seront versées sous réserve de la transmission des pièces complémentaires sollicitées.

Fait et délibéré à COLOMBIERS, le 15/04/2024

Le Secrétaire de séance



Odile CORBIERE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe qu'en vertu du décret N° 83. 1025 du 29/11/83 concernant les relations entre l'administration et les usagers (art 9) (J.O. du 03/12/1983) modifiant le Décret 65.25 du 11 janvier 1965 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative (Art 1 - A 16). La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de DEUX MOIS à compter de la présente notification. y compris par l'application *Télérecours citoyens* qui est accessible depuis le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- transms au représentant de l'État, le

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire



Alain CARALP

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2024

Application agréée E-legalite.com